

QUAND DOIS-JE TÉLÉCHARGER OU PAS ?



LE TÉLÉCHARGEMENT, C'EST QUAND :



- je dois consulter plusieurs fois le même fichier
- qu'il me faut nécessairement un justificatif (commande, paiement)
- Je dois archiver et donc mettre sur un support amovible (fiches de paies, etc...)

LA SYNCHRONISATION AVEC MON DRIVE C'EST BIEN, MAIS PAS TOUJOURS



- Avoir un espace sur son ordinateur qui ne se synchronise pas avec votre cloud/drive permet d'éviter des échanges permanents de données

DANS LES CLOUDS AUSSI, IL FAUT FAIRE DU MÉNAGE...